

Dès septembre dans l'action !

EXIGEONS notre DÛ !

Vous pouvez compter sur la CGT...

Rejoignez-la !

La loi sur le pouvoir d'achat planifie une hausse annoncée de 4 % sur les retraites dès juillet 2022... Elle est due notamment à la présence soutenue des retraités sur le terrain des luttes ! Mais correspond-elle aux besoins ?

Une annonce loin du compte !

La revalorisation des pensions a normalement lieu en janvier. Cette hausse de 4 % à partir de juillet aurait pour but d'éviter la perte de pouvoir d'achat des retraités, causée par la vive inflation. En réalité, elle ne compense même pas l'inflation officielle annoncée à fin juin de 5,8 %. Le petit jeu de la 1^{ère} Ministre ajoutant les 1,1 % pour solder l'an passé (pour une inflation 2021 de 3 %) affiche son mépris pour les retraités.

Une érosion organisée et systématique du pouvoir d'achat des retraités.

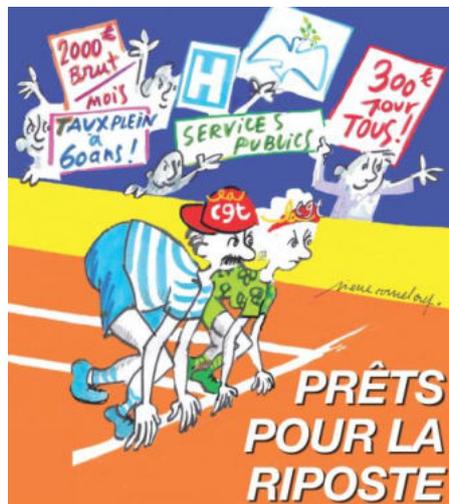
Depuis 2013, nous avons perdu un mois de pension... Création d'un nouveau taux de CSG, revalorisations des pensions reportées dans le temps, revalorisations sur l'indice des prix même pas respectée, tout est fait pour rogner sur notre pouvoir d'achat ! Il faudrait, par simple justice sociale, revenir à l'augmentation des pensions calquée sur l'augmentation du salaire moyen !

Arnaques en sous-main !

En janvier, 1,8 millions de retraités ont vu que leur augmentation théorique de 1,1 % s'est traduite par une diminution du net perçu de 30 à 75 €...

Le gouvernement n'avait réévalué les taux de CSG que de 0,2 % !

Ces retraités ont alors passés au taux supérieur de CSG, certains de 0 à 3,8 %, d'autres de 3,8 à 6,6 % et d'autres encore de 6,6 à 8,3 %.



Et le gouvernement n'ayant pas répondu aux interpellations du groupe des 9 organisations de retraités, il y a fort à parier qu'il se prépare à renouveler sa triste manœuvre.

Notons que l'engagement d'E. Macron, juste avant les élections politique s'est biaisé lors de sa mise en pratique et ne concernait que la retraite de base... Son Ministre des Finances s'est « arrangé » pour empêcher la moindre petite amélioration proposée par les députés !

La question des retraites complémentaires

Elles peuvent représenter de 30 à 50 % du total perçu par la

plupart des retraités. Et là, le MEDEF qui régné en maître ne veut pas de réelle prise en compte de l'inflation ! Pourtant, les réserves de AGIRC ARCCO dépassent 9 mois de versements alors qu'il lui est recommandé d'en détenir 6... Mais comme le patronat cherche toujours à réduire sa contribution, il utilise le système de redistribution pour asphyxier un peu plus les retraités.

Et dans nos professions ?

En particulier dans le groupe la Poste, les centres d'appels et le secteur des Télécommunications, les pensions se réduisent comme de chagrin pour les nouveaux retraités, suite aux réformes déjà mises en œuvre et aux carrières de plus en plus heurtées.

Ainsi un facteur qui, avant, partait avec 1.100 à 1.200 €, n'a plus aujourd'hui que 900 ou 1.000 € !

Stop aux profiteurs !

Orange, La Poste, Bouygues, Altice, Amazon, Iliad... font des bénéfices records. Le capital accapare toujours plus les richesses créées par les travailleurs alors qu'il leur est de plus en plus difficile de boucler les fins de mois !

Le Groupe La Poste est aux ordres des actionnaires : baisse du poids des frais de personnel, augmentation de la

«productivité». En 2021 en moyenne un agent réalise pour 141.000 € d'activité contre 98.000 € en 2018. La valeur ajoutée créée par salarié «s'envole» de 57.000 € en 2016 à 76.000 € en 2021.

De bons salaires font de bonnes retraites :

Revaloriser le point d'indice Fonction Publique, revaloriser les salaires et retraites avec un minima au SMIC à 2.000 € brut, revaloriser les retraites complémentaires, indexer les pensions sur les salaires,

revenir à la répercussion des réformes indiciaires comme les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations sur les pensions (*Ce qui existait avant 2003*) : c'est un enjeu de solidarité !

La santé en retraite est liée aux conditions de travail et de vie en activité... Pourquoi le financement par l'employeur de la complémentaire cesserait-elle lors de la retraite ? Ce n'est pas à la « *branche perte d'autonomie* » de financer les conséquences de maladies professionnelles, mais bien à la

branche Accidents du Travail Maladies Professionnelles aux employeurs.

Se syndiquer CGT une nécessité !

Nous avons marqué des points, certes insuffisants, parce que nous nous sommes largement mobilisés ! La réalité nous montre qu'il faut amplifier fortement ce mouvement !

Il y a besoin de s'organiser dans tous les départements pour les contraindre à prendre en compte la réalité que nous vivons de plus en plus mal.

**Syndiquons-nous,
proposons à notre entourage de se syndiquer
avec le bulletin ci-dessous !**

**Notre force
c'est de construire ENSEMBLE
les luttes indispensables**

**Utilisons ces + 4 % comme un acompte
(certes insuffisants)
et un TREPLIN pour GAGNER**

Pesons + FORT

**Premiers rendez-vous
Jeudi 22 septembre
sur les questions de santé
Jeudi 29 septembre
TOUTES et TOUS ENSEMBLE
*sur les SALAIRES et PENSIONS**



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

(facultatif) Téléphone perso : pro :

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :

